

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LA ROCHE SUR GRANE

Séance du 04 mars 2016

REC  
14-03-16  
PM 25

**DÉLIBÉRATION N° 2016-07**

**Objet de la délibération : Refus de l'installation des compteurs LINKY sur la commune**

L'an deux mille seize et le 04 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BONNET Christian, Maire

**Date de convocation** : 26 février 2016

**Nombre de conseillers en exercice** : 11

**Présents** : tous les membres en exercice excepté Carine MONIER, Lilian LATTARD (excusés)

**Madame GOUNON Chantal a été nommée secrétaire**

Vu les différentes informations concernant les nouveaux compteurs LINKY ou communicants,

Vu la programmation de remplacement des compteurs électriques actuels par ce type de compteur par ERDF,

Considérant que les communes ont pour vocation de servir l'intérêt général, et que les programmes de compteurs communicants visent au contraire à favoriser des intérêts commerciaux ;

Considérant qu'il n'est économiquement et écologiquement pas justifié de se débarrasser des compteurs actuels qui fonctionnent très bien et ont une durée de vie importante ;

Considérant que les compteurs communicants sont facteurs de risques pour la santé des habitants et pour le respect de leur vie privée

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité DECIDE :**

- **DE REFUSER** l'installation des compteurs LINKY, communicants sur l'ensemble de la commune y compris les bâtiments communaux.

- **DE DEMANDER** au Syndicat Départemental d'Énergie de la Drôme d'intervenir auprès d'ERDF pour lui signifier que la commune refuse que les compteurs communicants soient installés sur son territoire et quelle refuse également l'installation d'équipements relevant de la téléphonie mobile (GPRS ou autre) sur le réseau électrique de la commune nécessaire au déploiement des compteurs communicants.

Fait et délibéré, le jour, mois  
et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le 14/03/2016  
et publication ou notification du 16/03/2016  
Le Maire,

  




  
Christian BONNET